



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MUSSIG

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 juillet 2022
Mairie, Salle du Conseil Municipal, 9 rue Principale 67000 MUSSIG

La convocation a été adressée le 19 juillet 2022 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022
2. MARCHÉ PUBLIC - Aménagement de la rue des Pâturages : Attribution des marchés

Sous la présidence de **WOTLING Philippe, Maire**

Étaient présents : MMES et MM BAUER Rachel, BEGOUT Didier, FEUERER Valérie, HERR Jean-François, LEGRAND Marie-Antoinette, NEFF Bertrand, SCHIFFERLE Christelle, SCHMITT André, SCHNEIDER Jean-Luc.

Étaient absents : BAPTIST Marie donne procuration à HERR Jean-François
GOETZ Adeline donne procuration à SCHIFFERLE Christelle
KOENIG Christophe donne procuration à NEFF Bertrand
SEEWALD Agnès donne procuration à BEGOUT Didier
SIEGEL Stéphane donne procuration à WOTLING Philippe

Début de la séance : 20h02

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2022 ne suscite aucune remarque de la part des conseillers.

3 ABSTENTIONS - ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

BAUER Rachel est élue secrétaire de séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. MARCHÉ PUBLIC – Aménagement de la rue des Pâturages : Attribution des marchés

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée le 14 juin avec date de limite de réception des offres au 4 juillet 2022. L'objet du marché se compose en deux lots :

Lot n°1 : VOIRIE

Lot n°2 : RESEAUX SECS

Accusé de réception en préfecture
067-216703106-20220729-2022-280722-0-DE
Date de transmission : 29/07/2022
Date de réception préfecture : 29/07/2022

Considérant l'analyse des offres par le cabinet de géomètres experts UN POINT SIX lors de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 juillet 2022.

Pour le Lot n°1 - VOIRIE, 6 offres réceptionnées : COLAS, VOGEL TP, DENNI LEGOLL, JEHL GERARD SAS, TP ET TRANSPORT SCHMITT et PONTIGGIA.

Après l'étude des différentes offres et les négociations, la meilleure note finale par rapport au prix global et au mémoire technique revient à l'entreprise JEHL GERARD SAS.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DÉCIDE d'attribuer le Lot n°1 - VOIRIE, à l'entreprise JEHL GERARD SAS, pour un montant global (tranche ferme) de 138 824.26 € H.T., soit 166 589.11 € T.T.C., après négociation.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour le Lot n°2 – RESEAUX SECS, 3 offres réceptionnées : SOBECA, PONTIGGIA ENERGIE et FELDNER. Après l'étude des différentes offres et les négociations, la meilleure note finale par rapport au prix global et au mémoire technique revient à l'entreprise FELDNER.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DÉCIDE d'attribuer le Lot n°2 - RESEAUX SECS, à l'entreprise FELDNER pour un montant global (Tranche Ferme + option 2) de 50 478.66 € H.T., soit 60 574.39 € T.T.C., après négociation et changement de modèle de luminaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de séance : 20h40

Certifié exécutoire par le Maire
MUSSIG, le 29 juillet 2022

Le Maire,
Philippe W...



Accusé de réception en préfecture
067-216703105-20220729-2022-250722-0-DE
Date de télétransmission : 29/07/2022
Date de réception préfecture : 29/07/2022